

# Organiser la protection des agents



## → SE PRÉPARER : ANTICIPER LES ÉPISODES CANICULAIRES

- Évaluer, a priori, les risques liés à l'exposition à la chaleur et les transcrire dans le Duerp, en s'appuyant sur le DPE\*, et en lien avec le PPMS\*\* de l'établissement
- Planifier et mettre en œuvre les actions de prévention
- Définir des procédures d'alerte et de secours aux agents (malaise, accident, etc.)
- Repérer les travailleurs les plus vulnérables, isolés ou éloignés
- Préparer le plan de continuité d'activité dans l'hypothèse d'un arrêt partiel ou total des activités habituelles

\* Diagnostic de performance énergétique

\*\* Plan particulier de mise en sûreté

## → INFORMER LES AGENTS

- Rappeler régulièrement les consignes à suivre en cas de forte chaleur : réunions, affichages, courriels, intranet, etc.

## → ORGANISER LES ESPACES DE TRAVAIL

- Identifier et utiliser les locaux les moins exposés
- Mettre à disposition des ventilateurs ou des brumisateurs, et aménager des espaces de fraîcheur « refuges » (salle des personnels, etc.)
- Évaluer le maintien des sorties et travaux extérieurs

## → GARANTIR L'HYDRATATION

- Augmenter la quantité d'eau potable fraîche disponible pour tous les agents, avec une attention particulière pour ceux qui travaillent à l'extérieur

## → AMÉNAGER LE TRAVAIL

- Ajuster la charge de travail
- Les horaires
- L'organisation des tâches
- Les procédés pour limiter l'exposition et permettre les pauses

## → PROTÉGER LES AGENTS VULNÉRABLES

- Prendre en compte l'âge, l'état de santé et la situation de travail des agents, en lien avec la médecine de prévention
- Adapter les mesures de prévention selon la température du poste de travail et la nature des activités (travail en extérieur, charge physique importante)

## → ANTICIPER LES ÉVOLUTIONS

- Contrôler la température plusieurs fois par jour pour réévaluer le risque
- Suivre les bulletins d'alerte Météo-France
- Réévaluer la situation quotidiennement